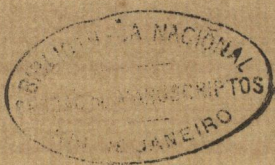


714

I-30,2,44

2 tojos

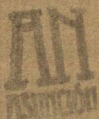
1/2



I - 30,2,44.

Una nota del Consul de Francia. nº 2871 de cat.

Cat. 2871



1 doc.

~~Hum/ doc.~~
~~(2 ff.)~~

P. 4. c

AN
ASSUMÇÃO

1864

BIBLIOTHECA NACIONAL
SECÇÃO DE MANUSCRIPTOS
RIO DE JANEIRO

Uma nota do Consul
de Francia fha 20 de
Julio, accusando recibo
de la de este Ministerio en
que se le pedia esclarecim^{to}
sobre sus declaraciones oficia-
les, a que contesta retrae-
tando lo que ha decla-
rado oficialmente

AN
ASSUMÇÃO

A Son Excellence

Monsieur J. Berge's

Ministre des Relations Exterieures

BIBLIOTHECA NACIONAL
SECÇÃO DE MANUSCRIPTOS
RIO DE JANEIRO

Assumption

30, 2, 64

Consulat de France
à l'Assomption (Paraguay.)

I - 30,2,44

Assomption le 20 Juillet 1864

N^o 4

1

Monsieur le Ministre



J'ai l'honneur d'accuser à
V^{otre} Excellence la réception de sa lettre d'hier
relative à des différences entre les déclarations
de M^r Atherton et les renseignements contenus
dans ma lettre du 15 Juin sur la signature
apposée par moi comme témoin à des actes sous
seing-privé relatifs aux conventions dudit
M^r Atherton avec M^r F. Saquier.

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en
informer antérieurement V^{otre} Excellence, je n'avais
conservé aucune note, ni aucun souvenir précis de
ces faits qui ne m'intéressaient nullement. Je
n'ai pris une connaissance approfondie des documents
que lorsque V^{otre} Excellence m'en a envoyé des copies
et si j'ai accédé sans difficulté à la demande

A Son Excellence

Monsieur Berger, Ministre des Relations Extérieures

Assomption



de M^r Sagüier, c'est que je ne pouvais supposer
qu'il y eut rien d'illégal dans ses conventions
avec M^r Atherton.

En présence des différences que me signale
V^{otre} Excellence, j'ai dû recourir à M^r Atherton
pour me les expliquer. M^r Atherton m'affirme,
comme il l'a déclaré quand il fut interrogé, que
ma signature n'a pas été apposée au moment
où M^r Sagüier m'a prié de le faire, mais seulement
le lendemain. Je n'ai conservé aucun souvenir
de ce fait. J'étais persuadé que ma signature
avait été apposée en présence de M^r Sagüier, comme
je l'ai déclaré précédemment.

Loin de me trouver mortifié, comme
le suppose V^{otre} Excellence, de mon défaut de
mémoire au sujet d'une circonstance insignifiante
qui a eu lieu il y a plusieurs mois, j'y trouve
la meilleure preuve de ma bonne foi dans
l'empressement que j'ai mis à répondre à
V^{otre} Excellence le 15 Juin, sans rafraîchir ma
mémoire par une entrevue avec M^r Atherton,
ce qui m'eût été facile si j'avais pu prévoir
l'importance qui serait attachée à de telles circonstances.

En résumé, Monsieur le Ministre
il résulte de mes déclarations précédentes
1^o que M^r F. Saquier m'a prié de signer comme
témoin ses conventions avec M^r Atherton,
2^o que j'ai signé les documents qui m'étaient
présentés comme certifiant que la signature de
M^r F. Saquier était véritable et non autrement.



J'ai l'honneur de vous confirmer ces
faits et de vous réitérer que je n'ai aucune autre
connaissance des affaires de M^m Saquier & Atherton.

Quant à la demande de M^r le Ministre
des Finances d'être informé du contenu d'un
paquet remis par moi à M^r Atherton, sur la demande
écrite de M^r F. Saquier, il ne m'est pas possible
d'y satisfaire, ce paquet m'ayant été déposé
cacheté, et remis par moi dans le même état.



Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma plus haute considération

Laurent Cochelet